



Horizon Métiers

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

LA NEWSLETTER

#Juin 2022

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Bienvenue à KuriOz !

Association d'éducation populaire, KuriOz éduque à la solidarité internationale, à la paix et au développement durable.

A travers ces 3 thèmes d'action, l'association prône une approche globale qui prend en compte la complexité de ces sujets. Basée à Poitiers, KuriOz développe des activités de sensibilisation, de formation, de création et de diffusion d'outils pédagogiques et d'accompagnement en ingénierie pédagogique.



 **François GUERRY**
05 49 41 49 11

Bienvenue à AXA CHAMPEAU-RAIFFÉ !

Située à Biard, l'agence AXA CHAMPEAU-RAIFFÉ assure aussi bien les particuliers que les professionnels à travers des solutions adaptées couvrant l'ensemble des besoins en assurance auto, habitation, santé, prévoyance, PER, Madelin, etc

Pour vous accompagner dans votre réflexion et dans vos choix, l'équipe vous propose au préalable une analyse gratuite de votre situation et de vos besoins.



 **Ralph CHAMPEAU**
Vanessa RAIFFÉ
05 49 88 29 21

Bienvenue à Christophe LAFFAITEUR !

Monsieur LAFFAITEUR est mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Venu remplacer en 2007 le « délégué à la tutelle », le mandataire judiciaire à la protection des majeurs est un professionnel chargé d'assurer des missions de protection (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) auprès de personnes en incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts.

Agissant sur demande du juge des tutelles, et lorsque la famille du majeur protégé est défaillante, il peut aider une personne temporairement fragilisée en la conseillant et en effectuant un contrôle de ses dépenses.

Bienvenue à l'ISFAC !

Le groupe de formation ISFAC dispense plus de 30 formations diplômantes et titres certifiés de BAC à BAC+5 en Nouvelle Aquitaine (à Poitiers, La Rochelle et Niort).

L'ISFAC ne se limite pas à la simple transmission de connaissances.

C'est la compétence professionnelle qui est avant tout privilégiée, avec un objectif prioritaire : l'employabilité !



 **Sylvie CARRE**
05 49 60 39 30

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Bienvenue à Cérience!

Cérience est née de la fusion de Terrena semences et de Jouffray-Drillaud, deux entités Terrena, 1ère coopérative agricole polyculture et polyélevage française.

Ce rapprochement stratégique fait de Terrena un leader dans la production de semences maïs, potagères, fourragères, céréales et protéagineux.

Il s'inscrit dans le projet d'agriculture de progrès de Terrena par la recherche et le développement de solutions et semences conciliant le respect du vivant et les progrès issus de l'évolution des savoirs et de l'apport des nouvelles technologies.



 **Mélina CAVRET**
05 49 54 20 54

Bienvenue à TDCI!

Située à Dangé Saint Romain depuis 1993, la société est spécialisée dans le Traitement de surface.

Pour répondre à la demande des clients, TDCI a ouvert des secteurs complémentaires, tels que la découpe jet d'eau, la réparation de balancelles, la conception et la fabrication de supports et chariots pour chaîne de traitement de surface.

Parmi les matières travaillées : l'acier, l'inox, l'aluminium, le titane, le monel, le cuivre, le bronze, le metal deployé, les pvc, les composites, la pierre, le verre, les plastiques, le courbhane, etc...



 **Pascale SEGUINEAU**
05 49 86 32 86



LES NOUVEAUX SALARIÉS

Janet, Ines et Jordan

Agents de production

Janet, Ines et Jordan ont intégré l'équipe Horizon Métiers en mai 2022. Agents de production en CDI etCDD à temps partiel, ils interviennent 14h/semaine au sein de La PIC.

Bienvenue à eux !



Effie

Assistante Administrative

Effie intègre l'équipe Horizon Métiers en juin 2022. Assistante administrative en CDD à temps complet, elle intervient au sein de l'ISFAC.

Bienvenue Effie !



Alex

Conducteur d'installation

Alex intègre l'équipe Horizon Métiers en juillet 2022. Conducteur d'installation en CDI à temps complet, il interviendra 8 mois de l'année au sein de CÉRIENCE (la construction autour la 2ème entreprise de mise à disposition est en cours).

Bienvenue Alex !



Catherine

Assistante Commerciale

Catherine intègre l'équipe Horizon Métiers en août 2022. Assistante commerciale en CDI à temps partiel, elle interviendra 17h/semaine au sein de TDCI.

Bienvenue Catherine !



COMPÉTENCES DISPONIBLES

CÉLINE AGENT D'ENTRETIEN ET SUPER SALARIÉE !



CÉLINE
Agent d'entretien
En CDI Temps Partiel
(et salariée au top)

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare en entretien de locaux à temps partiel ?

Faites connaissance avec Céline!

- Préparation du matériel adapté
- Entretien des locaux
- Nettoyage du matériel et équipement

Pour en savoir +
05 49 31 39 20

COMPÉTENCES DISPONIBLES

FLORENCE ASSISTANTE COMMERCIALE ET SUPER SALARIÉE !



FLORENCE
Assistante Commerciale
En CDI Temps Complet
(et salariée au top)

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare en assistantat commercial et administratif à temps partiel ?

Faites connaissance avec Florence !

- Emission des factures
- Organisation de déplacements
- Réalisation de dossiers d'appels d'offre
- Suivi commercial des projets

Pour en savoir +
05 49 31 39 20

ZOOM SUR...

LA PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETÉ SUR LES BULLETINS DE PAIE

L'ancienneté de vos salariés court à compter de leur embauche. Lorsqu'ils ont effectué des CDD, vous avez l'obligation légale de reprendre l'ancienneté ainsi acquise seulement si les contrats se succèdent sans interruption.

Pour autant, la date indiquée sur les bulletins de paie de vos salariés peut faire présumer une reprise d'ancienneté même en l'absence de contrats successifs. C'est à vous qu'il incombe alors d'en apporter la preuve contraire.

ANCIENNETÉ : L'IMPACT DES CDD SUR LES DROITS ET AVANTAGES CONSENTIS À VOS SALARIÉS



L'ancienneté de vos salariés au sein de votre entreprise impacte un certain nombre de leurs droits et avantages. Certains sont en effet calculés au regard de leur ancienneté, et d'autres sont conditionnés à une ancienneté minimale. Il en est ainsi de l'indemnité de licenciement légale.

Pour en bénéficier, vos salariés doivent en principe comptabiliser 8 mois d'ancienneté ininterrompus à votre service. L'indemnité s'élève à $\frac{1}{4}$ de mois de salaire par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans, puis à $\frac{1}{3}$ pour les années au-delà de 10 ans.



De manière générale, en application du Code du travail, l'ancienneté est décomptée à partir de la date d'embauche. Les contrats à durée déterminée (CDD) doivent être pris en considération uniquement en cas de succession de contrats sans interruption.

Certaines dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent toutefois prévoir une reprise de l'ancienneté acquise y compris en cas d'interruption entre les contrats.

“ A SAVOIR !



En cas de licenciement pour inaptitude consécutive à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, l'indemnité légale de licenciement est due au salarié quelle que soit son ancienneté. Et son montant est doublé, sauf dispositions conventionnelles plus favorables.

”

CONTACTS



11 Rue Marcelin Berthelot
Z.I. République III 86000 Poitiers



contact@horizonmetiers.fr



www.horizonmetiers.fr



05 49 31 39 20



Horizon Métiers
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

